

**Réunion du Conseil Municipal  
 du Lundi 1 Juillet 2024**

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 25/06/2024.

L'an 2024, le 1<sup>er</sup> juillet à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Romillé s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur DAUCÉ Henri, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 25/06/2024.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	21	26

Vote	
<b>A l'unanimité</b>	
Pour	: 26
Contre	: 0
Abstention	: 0

**Présent(e)s** : M. DAUCÉ Henri ; Mme DESCAMPS Catherine, M. BEUCHET Laurent, M. BARDEL Philippe, Mme SIDRE Anne, M. EL YAZIDI Mohamed (adjoints) ; Mme CHEVILLON Marie-Claude, M. AUBERT Serge, Mme ETIENNE Valérie, M. FARAULT Ronan (conseillers délégués) ; Mme COLLET Jeanine, Mme NICOLAS Laurence, M. CHAUVEL Franck, M. GOUALLIER Patrice, Mme FROTIN Elaine, M. BAZIN Jean-Yves, Mme DAUCE Marie-Hélène, Mme ROUSSIN Christine, M. EPAILLARD Ludovic, Mme LE GUEU Dominique, M. LEMETAYER Armel

Acte rendu exécutoire après  
 dépôt en Préfecture  
 d'Ille-et-Vilaine  
 Le : **09/07/2024**

Absent(s) ayant donné procuration : Mme BAUDRIER Catherine à Mme ETIENNE Valérie, M. BELLAMY Didier à Mme CHEVILLON Marie-Claude, Mme DELAUNAY Anne à M. DAUCÉ Henri, Mme CARDON Raphaëlle à Mme COLLET Jeanine, M. DE OLIVEIRA Manuel à Mme DAUCE Marie-Hélène

Absente excusée : Mme DUFOUR Laurence

**Secrétaire de séance** : M. BEUCHET Laurent

**DÉLIBÉRATION 2024 -067 Révision des tarifs des services enfance-jeunesse pour l'année scolaire 2024-2025 (tarifs applicables à compter du 1er septembre 2024)**

*Rapporteur* : Madame Valérie ÉTIENNE, Conseillère municipale déléguée à la vie scolaire et à la vie périscolaire

Les tarifs des services périscolaires et extrascolaires actuellement en vigueur ont été votés par le Conseil Municipal par délibération n° 2023-068 du 15 mai 2023, et ont pris effet le 4 septembre 2023, soit à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à une augmentation générale de ces tarifs de 5 % environ (sauf tarifs spéciaux) à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 -soit pour la rentrée scolaire 2024-2025- ceci afin de tenir compte de l'inflation constatée ces douze derniers mois.

La Commission « Solidarités, Enfance et Jeunesse » s'est prononcée favorablement sur cette proposition le 2 avril dernier.

L'accès aux services extrascolaires et périscolaires ne peut être possible que lorsque les enfants ont été inscrits au préalable via le portail famille. Chaque famille doit faire une demande auprès du service enfance-jeunesse de la Commune pour être titulaire d'un compte. Sans cette réservation, l'accès au service pourra être refusé à l'enfant.

**Le Conseil Municipal est par conséquent invité à approuver les tarifs suivants pour les services périscolaires et extrascolaires de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 :**

**1 - SERVICE DE RESTAURATION :**

**Restaurant scolaire (uniquement les jours scolaires) :**

Catégorie de QF	Tarifs 2024-2025	OBSERVATION
<b>QF &lt; 620€</b>	<b>1,00 €* </b>	Le tarif sans subvention de l'Etat est de 3.21€
<b>620€ ≤ QF &lt; 950€</b>	<b>1,00 €* </b>	Le tarif sans subvention de l'Etat est de 3.59€
<b>950€ ≤ QF &lt; 1001€ (tarif de base)</b>	<b>1,00 €* </b>	Le tarif sans subvention de l'Etat est de 4.11€
<b>1001€ ≤ QF &lt; 1200€ (tarif de base)</b>	<b>4,11€</b>	
<b>1200€ ≤ QF &lt; 1500€</b>	<b>4,55€</b>	
<b>QF ≥ 1500€ et Hors commune</b>	<b>5,01€</b>	
<b>Tarif spécial en cas de fourniture d'un panier repas</b>	<b>1,96 €</b>	
<b>Personnel périscolaire</b>	<b>3,71 €</b>	
<b>Enseignant et extérieur à titre exceptionnel</b>	<b>5,68 €</b>	

*\* Dans le cadre d'une convention avec l'Etat, pour le soutien d'une tarification sociale dans les cantines scolaires et pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum, le tarif de restauration des familles dont le QF est inférieur ou égal à 1000€ sera facturé 1€. Cette tarification concerne uniquement les repas pris sur les journées scolaires.*

**Restaurant périscolaire et extrascolaire (mercredi et période de vacances) :**

Catégorie de QF	Tarifs 2024-2025
<b>QF &lt; 620€</b>	<b>3,21 €</b>
<b>620€ ≤ QF &lt; 950€</b>	<b>3,59€</b>
<b>950€ ≤ QF &lt; 1200€ (tarif de base)</b>	<b>4,11 €</b>
<b>1200€ ≤ QF &lt; 1500€</b>	<b>4,55 €</b>
<b>QF ≥ 1500€ et Hors commune</b>	<b>5,01 €</b>
<b>Tarif spécial en cas de fourniture d'un panier repas</b>	<b>1,96 €</b>
<b>Personnel périscolaire</b>	<b>3,71 €</b>
<b>Enseignant et extérieur à titre exceptionnel</b>	<b>5,68 €</b>

La réservation d'un repas entraîne une facturation même si l'enfant ne déjeune pas (sauf sur présentation d'un certificat médical) ; la non-réservation du repas emporte une facturation de deux repas par oubli.

Lors des grèves, la réservation du repas sur le portail famille permet au service Enfance-Jeunesse de comptabiliser la présence au Service Minimum d'Accueil. Les familles sont invitées à modifier la réservation prévue suivant la présence ou non de l'enfant au SMA. La non-réservation du repas pendant le SMA ou la surréservation du repas entraînera une facturation de deux repas.

## 2 - LES ACCUEILS DE LOISIRS : PERISCOLAIRE DU SOIR ET MERCREDI, EXTRASCOLAIRE :

Accueil du matin (jours scolaires) :

Catégorie de QF	Tarifs 2024-2025
QF < 620€	1,09 €
620€ ≤ QF < 950€	1,22 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	1,35 €
1200€ ≤ QF < 1500€	1,52 €
QF ≥ 1500€ et Hors commune	1,64 €

\* Par présence durant les horaires d'ouverture de l'accueil de garderie du matin, entre 7h15 et 8h20; exceptionnellement la durée de l'accueil peut être modifiée, le tarif restera inchangé.

Accueil du soir périscolaire (lundi, mardi, jeudi, vendredi semaine scolaire) :

Catégorie de QF	Tarifs 2024-2025
QF < 620€	1,81 €
620€ ≤ QF < 950€	2,03 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	2,65 €
1200€ ≤ QF < 1500€	2,99 €
QF ≥ 1500€ et Hors commune	3,21 €

\* Par présence durant les horaires d'ouverture de l'accueil périscolaire du soir, entre 16h45 et 19h, exceptionnellement la durée de l'accueil peut être modifiée, le tarif restera inchangé.

Accueil de loisirs multisites périscolaire (mercredis) TARIFS 2024-2025 :

Catégorie de QF	Tarifs ½ journée avec repas *	Tarifs actuels Journée*	Tarifs actuels ½ journée sans repas
QF < 620€	7,65 €	12,80 €	6,31 €
620€ ≤ QF < 950€	8,61 €	14,40 €	7,08 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	9,57 €	16,00 €	7,88 €
1200€ ≤ QF < 1500€	10,72 €	17,59 €	8,83 €
QF ≥ 1500€ et Hors commune	11,70 €	19,18 €	9,63 €

\* le repas est facturé en plus du tarif indiqué

Accueil de loisirs multisites extrascolaire (vacances uniquement) :

Catégorie de QF	Par heure* Tarifs 2024-2025
QF < 620€	126 €
620€ ≤ QF < 950€	1,40 €
950€ ≤ QF < 1200€ (tarif de base)	1,55 €
1200€ ≤ QF < 1500€	1,79 €
QF ≥ 1500€ et Hors commune	1,93€

\* Toute heure engagée est due dans les limites des heures d'ouverture du service.

### Supplément pour les activités complémentaires (valable quel que soit l'accueil)

Type d'activités	Tarifs 2024-2025
Sur place à Romillé et/ou activité à faible coût (activité « découverte »)	3,52 €
Extérieure et/ou activité à coût moyen (activité « découverte plus »)	5,83 €
Activité spécifique à coût élevé (activité « découverte super plus »)	9,35 €

Toute réservation non honorée par la présence de l'enfant sera facturée double sauf justificatif médical, tout retard pour venir chercher l'enfant à la fermeture des accueils de loisirs sera facturé double.

NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES	:	26
NOMBRE DE VOIX POUR	:	26
NOMBRE DE VOIX CONTRE	:	0
ABSTENTION(S)	:	0

Pour extrait conforme :  
Le Maire

**Henri DAUCÉ**